departement DES **DEUX-SEVRES**

Ville de Niort



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice: 45

SEANCE DU 11 septembre 2000

Votants: 39

Convocation du Conseil Municipal:

le 22 août 2000

Affichage du Compte-Rendu Sommaire : le 13 septembre 2000

Accès aux équipements sportifs et aux musées dans le cadres des jumelages et relations internationales : règlement des prestations à la Communauté d'Agglomération de Niort

[Annexe]

Président :

M. Bernard BELLEC, Maire

Présents:

Adjoints:

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, M. Gilles FRAPPIER, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

Conseillers:

Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, Mme Danielle RICHARD, M. Michel GENDREAU, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Frédéric ROUILLE, M. Claude VITELLINI, Mme Catherine REYSSAT, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE, Mme Isabelle ANELONE

Secrétaire de séance : Isabelle ANELONE

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Nadine PINSON donne pouvoir à M. Robert LEON. M. Jean-Robert BEJUGE donne pouvoir à M. Claude PAGES. M. Luc DELAGARDE donne pouvoir à M. Bernard BELLEC. Mme Janine LUCAS donne pouvoir à M. Pierre GUERIT.

Excusés:

Conseillers:

M. Christian RIBBE, Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Christiane DRAPET, M. Hervé LAMPIN, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Jacques VANDIER

DELIBERATION D200463

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 septembre 2000

Vie Associative/Jumelages

Accès aux équipements sportifs et aux musées dans le cadres des jumelages et relations internationales : règlement des prestations à la Communauté d'Agglomération de Niort

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Par délibération du 18 septembre 1995, vous avez approuvé la prise en charge par la Ville de Niort des cartes d'accès aux Musées, à la patinoire et à la piscine du Pré Leroy dans le cadre des Relations Internationales et des Jumelages réalisés par les associations niortaises, les lycées et les collèges de Niort, de jeunes étrangers et de leurs accompagnateurs accueillis au sein des familles.

Il a été instauré pour ces invités des cartes nominatives d'accès aux musées, à la patinoire et à la piscine du Pré Leroy. Par délibération du 25/02/2000 vous avez transféré à la Communauté d'Agglomération de Niort la gestion de ces équipements. Les recettes sont encaissées par la Communauté d'Agglomération.

Afin de maintenir cette prestation en nature, il convient aujourd'hui d'établir les modalités d'accès à ces équipements.

Je vous propose donc que des tickets "Equipements sportifs" et Musées" facilement identifiables, marqués aux dates de début et de fin du séjour, acceptés par les régisseurs des équipements sur présentation de la carte nominative et de la carte d'identité, soient délivrés au responsable niortais du séjour, sur la base d'un programme détaillé des activités proposées, à concurrence de 1 ticket de chaque nature par personne et par jour.

La Communauté d'Agglomération de Niort adressera ses factures, accompagnées des tickets effectivement utilisés à la Ville de Niort/Service Vie Associative-Jumelages.

Les associations, lycées et collèges concernés valoriseront cette prestation en nature dans leur comptabilité.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- autoriser le paiement de ces prestations à la Communauté d'Agglomération de Niort.

Imputation budgétaire: 920.041.

(M. Bernard BELLEC, Président de la Communauté d'Agglomération de Niort, n'ayant participé ni au débat, ni au vote)

LE CONSEIL ADOPTE

Pour: 38
Contre: 0
Abstention: 0
Non participé: 1

Le Maire de Niort

Bernard BELLEC

Ordre du jour